



CARCASSONNE  
PATRIMOINE MONDIAL

Carcassonne, le 11 août 2025

**NOTE**

**A l'attention du personnel municipal**

Direction des Ressources Humaines  
Gestion Emploi et compétences  
[formation@mairie-carcassonne.fr](mailto:formation@mairie-carcassonne.fr)  
04.68.77.79.23

**Objet :** Préparation aux concours et examens professionnels - automne 2025.

La Délégation Régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) vient de faire paraître le nouveau recensement des futures inscriptions aux préparations concours et examens professionnels d'automne 2025.

Les **inscriptions** à ces préparations seront ouvertes du **lundi 1er septembre au vendredi 10 octobre 2025**.

Les **tests préalables** à l'entrée dans les préparations se dérouleront en **ligne** via la plateforme de formation à distance « **Formadist** » entre le **24 et le 28 novembre 2025**. Les résultats à ces tests seront communiqués à compter du 20 janvier 2026.

Les informations détaillées sont consultables sur le site internet du CNFPT [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Tout agent désirant s'inscrire à l'une de ces préparations devra :

- Compléter le bulletin d'inscription,
- Le transmettre à sa hiérarchie pour visa,
- Envoyer à la Direction des Ressources Humaines (DRH), le bulletin visé, avant le **mercredi 08 octobre 2025**.

Le règlement de formation, validé par le Comité Technique le 3 décembre 2018, est consultable sur l'intranet. Il est vivement recommandé aux agents de le lire avant toute inscription afin de prendre connaissance des conditions d'accès et des modalités de mise en œuvre.

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le temps passé en formation de préparation aux concours ou examens professionnels est entièrement déduit du Compte Personnel de Formation (CPF).

Tout déplacement hors résidence administrative doit obligatoirement faire l'objet d'un ordre de mission, qui doit impérativement être transmis à la DRH au moins huit jours avant le départ, accompagné de la convocation.

Ainsi, dans ce cadre, la collectivité prend en charge uniquement les frais de transport liés aux déplacements hors résidence administrative ou familiale.



CARCASSONNE  
PATRIMOINE MONDIAL

En cas d'absence à une session de préparation, l'agent doit en informer simultanément la personne référente de l'antenne CNFPT (adresse mail sur la convocation), le Bureau Formation de la DRH (formation@mairie-carcassonne.fr) ainsi que son supérieur hiérarchique.

#### Rappels importants du CNFPT

- Une **adresse mail individuelle** est obligatoire pour les tests de positionnement.
- Un agent ne peut être inscrit qu'à **une seule préparation** par session.
- Il est interdit de suivre deux sessions consécutives pour une même préparation (pas de redoublement).

#### Inscription aux concours et examens

L'inscription à un concours ou examen relève d'une **démarche personnelle**.

Il appartient donc aux agents de retirer eux-mêmes leur dossier d'inscription auprès du Centre de Gestion organisateur de l'épreuve, en privilégiant les départements les plus proches de la résidence administrative et de veiller au respect des délais de dépôt du dossier.

La Directrice des Ressources Humaines,

Alexandra MECA

